DLP 22-6-61 089381



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Cité Administrative STRASBOURG Tél. 34.14.63-Poste 93

Note spéciale en date du 21 Juin 1961

TABAC

/ Avertissement /

MILDIOU

Le Mildiou du tabac est apparu en différents points du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il importe de redoubler de vigilance.

Traiter tous les cinq jours avec Dithane à o,4 % de matière active jusqu'à épuisement des stocks de chacun. Ne pas augmenter les doses prescrites.

Utiliser par la suite le Manèbe à o,2 % de matière active en pulvérisation.

En raison des nécroses que peuvent occasionner les poudres en s'accumulant à la base des feuilles, seuls les traitements par pulvérisation sont conseillés.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BERNARD et J.M. GRENOUILLOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

J. HARRANGER

37